



Ce que nous avons entendu

Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest

Septembre 2025

K'áhshó got'íne xədə k'é hederí ʔedjhtl'é yeriniwə nı dé dúle.
Dene kədə

ʔerihth'ís Dēne Sų́líné yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theʔą ʔat'e, nuwe ts'ēn yóhtı.
Dēne sų́líné

Edı gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahfı.
Dene zhatié

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijáhch'uu zhit yinoththan jı', diits'at ginohkhii.
Dinjii zhu' ginjik

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.
Inuvialuktun

ᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ ᑕᑕᑦᑲᑦ.
Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.
Inuinnaqtun

kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.
nēhiyawēwin

Tłıchq yatı k'èè. Dı wegodi newq dè, gots'o gonede.
Tłıchq

Langues autochtones
request_Indigenous_languages@gov.nt.ca

An English version of this document is available.

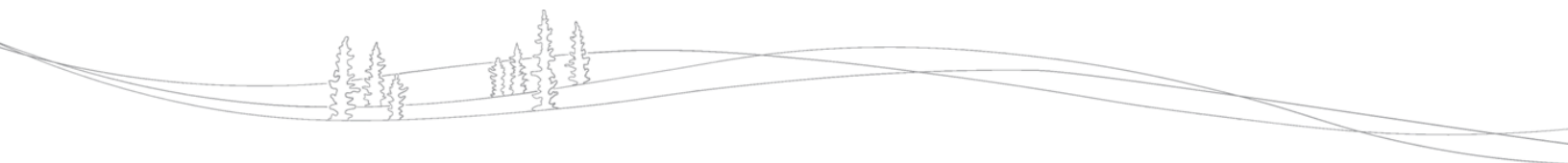
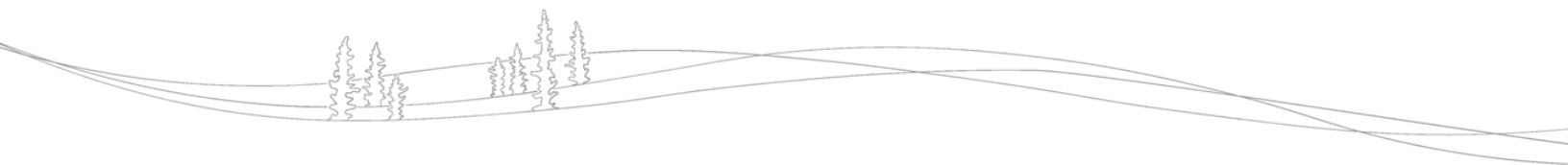


Table des matières

Sommaire	1
Introduction.....	3
Ce que nous avons entendu.....	4
Questions générales.....	5
Conception et prestation du PCTNO	6
Professions spécialisées et emplois pour candidats de premier échelon et semi-qualifiés au titre du PCTNO	7
Priorisation de professions précises ou recours à un système de déclaration d'intérêt	8
Prise en compte de la date d'expiration des permis de travail dans les processus du PCTNO	8
Évaluation de l'intention d'un candidat de résider aux TNO.....	9
Considérations régionales dans les processus du PCTNO	9
Rôle des employeurs au titre du PCTNO.....	10
Soutien à l'immigration francophone.....	10
Attraction d'investissements étrangers grâce au volet axé Entrepreneur	11
Augmentation du taux de rétention du PCTNO.....	11
Constatations supplémentaires.....	11
Services d'établissement et ressources communautaires	11
Abus et mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers temporaires.....	12
Perceptions du public à l'égard des travailleurs étrangers temporaires.....	12
Méthodologie.....	13
Prochaines étapes.....	14
Annexe A : Sondage en ligne	15



Sommaire

Le Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest (PCTNO) est un programme d'immigration économique administré par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). En septembre 2025, le GTNO a sollicité l'avis du public sur le fonctionnement du PCTNO et les pistes d'amélioration.

Les répondants ont mis en lumière plusieurs aspects méritant d'être revus. Nombre d'entre eux ont déclaré que le public était peu au courant du PCTNO et qu'il serait bénéfique, aussi bien pour les employeurs que pour les ressortissants étrangers, de prévoir des instructions plus claires, d'organiser des séances d'information plus régulières et de créer des communications plus accessibles. Les répondants ont également fait remarquer que cela pourrait être utile d'élargir la communication sur les avantages de l'immigration économique pour lutter contre les idées préconçues qui circulent aux Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Les commentaires reçus soulignent l'importance de faire cadrer les désignations avec les besoins du marché du travail : la santé et les services sociaux, l'hôtellerie et le tourisme ainsi que la construction et l'infrastructure ont notamment été identifiés comme des secteurs particulièrement touchés par les pénuries. De nombreux répondants ont signalé que la date d'expiration des permis de travail n'était pas un bon point de référence pour établir un ordre de priorité entre les demandes : la durée d'expérience de travail aux TNO est plus pertinente comme indicateur de la contribution au marché du travail et de l'intention de résider sur le territoire.

Les répondants ont aussi distingué divers facteurs qui pourraient permettre de prouver l'intention de rester aux TNO : la participation à la vie communautaire, les liens familiaux, les études antérieures aux TNO et les compétences linguistiques. Ils sont toutefois mitigés quant au recours à un système de déclaration d'intérêt et à la priorisation de certaines professions en particulier.

Dans l'ensemble, les répondants jugent le PCTNO utile pour pallier les pénuries de main-d'œuvre, mais ils font état de plusieurs améliorations qui pourraient être apportées en ce qui concerne la conception du programme, la communication et l'aide à l'établissement et le maintien en poste.

Introduction

Le PCTNO est offert par le GTNO, en vertu d'une entente conclue avec IRCC. Si le gouvernement du Canada détermine les quotas nationaux d'immigration, délivre les visas ou les permis de travail et accorde le statut de résident permanent ou de citoyen, le GTNO est quant à lui chargé de concevoir et d'administrer le programme en fonction des besoins du marché du travail sur le territoire, et ce, tout en respectant l'entente avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Canada a annoncé en 2024 une réduction des quotas nationaux d'immigration et des quotas de désignations dans le cadre des programmes des candidats des territoires et provinces – dont fait partie le PCTNO –, puis a confirmé ces coupes en janvier 2025. S'est ensuivi un examen du PCTNO ayant pour but d'évaluer la nécessité ou non de modifier les critères d'admissibilité, les procédures d'admission et la structure du programme.

Le GTNO a donc organisé des échanges avec le public afin de voir quels changements devraient éventuellement être apportés à l'édition 2026 du PCTNO et au-delà, et de s'assurer que celui-ci continue de répondre aux besoins des employeurs ténois. Les échanges visaient à comprendre dans quelle mesure on pourrait renforcer le PCTNO si on l'adaptait mieux aux besoins du marché du travail, si on assouplissait les modalités pour les employeurs et les ressortissants étrangers, si on soutenait l'intégrité du programme et si on tenait compte de ce qui se fait dans les autres programmes des candidats au Canada.

Les échanges ont tout particulièrement porté sur les aspects du PCTNO qui, s'ils étaient remaniés, changeraient la donne pour les résidents ténois, les ressortissants étrangers et les employeurs, mais resteraient conformes aux exigences fédérales d'IRCC. Ces échanges ont eu lieu du 2 au 30 septembre 2025, sur la plateforme « Exprimez-vous » du GTNO. Les parties prenantes ont quant à elles été directement consultées. Il s'agissait pour les répondants de donner leur avis sur les éléments suivants : critères d'admissibilité, ordre de traitement des demandes, mécanismes d'admission, rôle des employeurs, considérations régionales, volet Francophone, volet Entrepreneur et facteurs influençant l'établissement aux TNO et le maintien en poste.

Pour aider les participants, on leur a fourni un guide de consultation décrivant le PCTNO, soulignant les changements récemment apportés, récapitulant les enjeux à examiner et incluant un lien vers les lignes directrices pour chaque volet. On a ensuite recueilli les commentaires de chacun au moyen d'un sondage en ligne et par courriel.

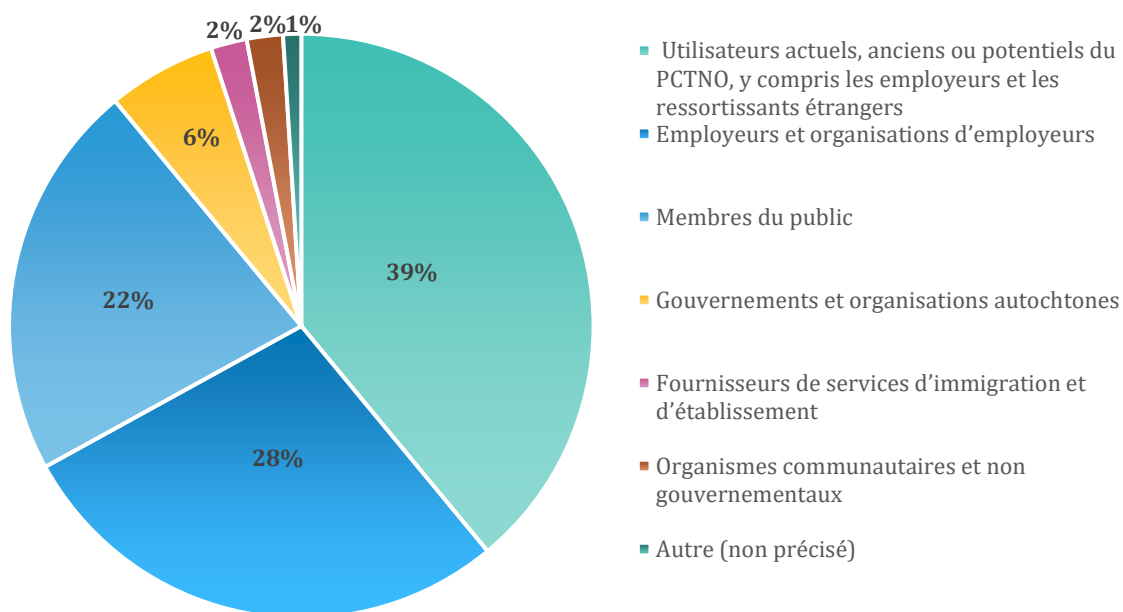
Le présent rapport résume les commentaires reçus. Il reflète le point de vue des répondants et non pas les décisions prises par le GTNO.

La méthodologie employée pour recevoir et recueillir les commentaires des participants est décrite à la fin du présent rapport.

Ce que nous avons entendu

Cette section résume les commentaires reçus pendant la période d'échanges avec le public au sujet du PCTNO. Y sont incluses les réponses aux questions générales posées à propos du programme, notamment en ce qui concerne son utilisation, son efficacité, et la perception globale à son égard. Certaines réponses précises sont également incluses.

Au total, 295 réponses ont été reçues. Les répondants ont indiqué appartenir à différents groupes : utilisateurs actuels, anciens ou potentiels du PCTNO, employeurs et organisations d'employeurs, membres du public, gouvernements et organisations autochtones, fournisseurs de services d'immigration et d'établissement, organismes communautaires et non gouvernementaux, et d'autres répondants qui n'ont pas précisé la catégorie à laquelle ils appartiennent.



La majorité des réponses proviennent d'utilisateurs actuels, anciens ou potentiels du PCTNO. Cette forte proportion s'explique vraisemblablement par le fait qu'ils sont susceptibles d'être plus directement touchés par les modifications apportées aux processus d'immigration et au

PCTNO, et ce que cela pourrait se répercuter sur leur voie d'accès à la résidence permanente canadienne.

En deuxième position des répondants se placent les employeurs et organisations d'employeurs. Pour cause, les employeurs sont particulièrement concernés par l'immigration et le PCTNO, car ils ont recours au programme pour combler des besoins essentiels en main-d'œuvre, lorsqu'il n'y a pas de travailleurs canadiens ou résidents permanents disponibles.

Les membres du public constituaient le troisième groupe de répondants. Ils offrent un point de vue sur les répercussions, les avantages, les besoins et les obstacles liés à l'immigration aux Territoires du Nord-Ouest.

La proportion de répondants ayant indiqué appartenir à des gouvernements ou organisations autochtones, à des fournisseurs de services d'immigration et d'établissement, ou à des organismes communautaires ou non gouvernementaux semble certes faible, mais le GTNO a reçu plus de cinq réponses pour chacun de ces groupes, ce qui a permis de récolter des informations utiles.

Questions générales

Les questions générales ont servi à mieux comprendre l'utilisation du PCTNO, son efficacité et la perception à son égard.

Ainsi, 31 % des répondants ont indiqué avoir recouru au PCTNO dans le cadre de leur demande de résidence permanente canadienne et pour prolonger leur séjour aux TNO, tandis que 17 % des répondants ont affirmé l'avoir fait pour favoriser le recrutement et le maintien en poste de travailleurs.

Voici les facteurs désignés comme étant des obstacles au recrutement et au maintien en poste des nouveaux arrivants qualifiés aux TNO : le coût de la vie (21 %), le climat (16 %), le manque de logements abordables (12 %), la disponibilité des places au titre du PCTNO (11 %) et les perspectives d'emploi (4 %). Si certains de ces obstacles – comme le climat – ne peuvent être changés, d'autres peuvent être atténués, à l'instar du manque de logements abordables et du coût de la vie. En effet, le PCTNO aspire à remédier à ces deux problèmes en prévoyant un critère lié au salaire médian : les employeurs doivent ainsi verser aux candidats désignés le salaire médian tel qu'indiqué par Guichet-Emplois et Statistique Canada pour le poste en question. Ce critère vise à aider les travailleurs à s'établir de façon économiquement viable aux TNO.

Les répondants ont par ailleurs indiqué d'autres mesures capables d'aider les employeurs et les ressortissants étrangers à réussir aux TNO, à savoir l'aide à l'établissement (19 %) et la formation au PCTNO (13 %). Or, actuellement, les services d'établissement et d'intégration soutenus par IRCC ne sont offerts qu'à Yellowknife.

Les répondants ont également signalé que la formation et la sensibilisation au PCTNO pouvaient être améliorées au moyen de séances d'information et de documents d'appui pour les candidats (fiches de renseignements, tutoriels vidéo, ou lignes directrices et listes de contrôle mises à jour).

Dans l'ensemble, les commentaires généraux reçus laissent entendre que les processus actuellement en place dans le cadre du PCTNO sont utiles pour les employeurs et les nouveaux arrivants aux TNO, et font état de certaines suggestions pour l'améliorer.

Conception et prestation du PCTNO

Le GTNO a demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de la conception et de la prestation du PCTNO, notamment en ce qui concerne les critères d'admissibilité, son accessibilité et son fonctionnement plus global. Le GTNO est responsable de l'exécution du programme, de l'établissement des exigences d'admissibilité ainsi que de l'évaluation et de la désignation des candidats à la résidence permanente. Le gouvernement du Canada détermine quant à lui les quotas nationaux d'immigration, fixe le nombre de désignations autorisées au titre du PCTNO, délivre les visas et les permis de travail, et approuve les critères de conception et d'admissibilité du PCTNO.

Au total, 29 % des répondants ont estimé qu'il faudrait revoir chaque année les critères d'admissibilité au PCTNO.

Les répondants ont également relevé plusieurs critères admissibilité qu'ils jugent importants pour la réussite du programme :

- 53 % ont cité l'expérience de travail comme critère essentiel;
- 47 % ont cité la durée de l'expérience de travail aux TNO;
- 46 % ont cité l'intention de résider aux TNO;
- 31 % ont cité l'existence d'une offre d'emploi;
- 18 % ont cité les compétences linguistiques;
- 16 % ont cité la formation.

Les quotas imposés aux employeurs sont l'élément le plus souvent identifié comme obstacle à l'accès au PCTNO (17 % des réponses). Ces quotas ont fait leur entrée en 2025 en raison du nombre de désignations réduites, avant d'être supprimés en novembre de la même année.

Les répondants ont aussi suggéré des améliorations à apporter à la conception et à la prestation du PCTNO :

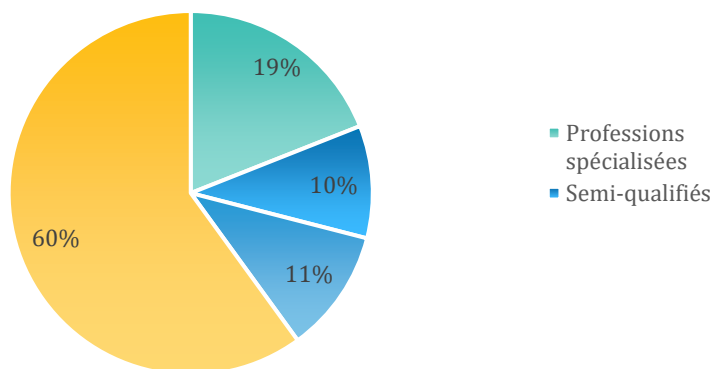
- 15 % ont recommandé d'adapter les désignations au titre du programme en fonction des besoins de main-d'œuvre actuels du territoire;
- 11 % ont recommandé d'améliorer la communication au sujet des critères d'admissibilité;
- 10 % ont recommandé d'accélérer les délais de traitement et de donner la priorité aux candidats qui vivent et travaillent aux TNO depuis déjà plus d'un an;
- 5 % ont recommandé d'assouplir les critères d'admissibilité.

Professions spécialisées et emplois pour candidats de premier échelon et semi-qualifiés au titre du PCTNO

Le GTNO a demandé aux répondants sur quels niveaux de qualification professionnelle le PCTNO devrait davantage mettre l'accent lors de l'octroi des désignations, et si le programme devrait prioriser les professions spécialisées, les emplois de premier échelon et semi-qualifiés, ou soutenir tous les niveaux de qualification.

Au total, 60 % des répondants ont affirmé que le PCTNO devrait soutenir tous les niveaux de qualification, tandis que certains répondants, en plus petits nombres, se sont prononcés plus ou moins en faveur d'une priorisation d'un type de qualification en particulier. Des répondants ont également mentionné plusieurs secteurs plus sévèrement touchés par les pénuries de main-d'œuvre, à savoir la santé et les services sociaux, le tourisme et l'hôtellerie, ainsi que la construction et les infrastructures.

Le programme devrait-il mettre davantage l'accent sur les professions spécialisées, les candidats de premier échelon ou les candidats semi-qualifiés?



Priorisation de professions précises ou recours à un système de déclaration d'intérêt

Le GTNO a demandé aux répondants si le PCTNO devrait prioriser certaines professions précises ou s'il devrait recourir à un système de déclaration d'intérêt, les invitant aussi à indiquer si un processus de priorisation structurée ou si un barème à points permettrait d'améliorer le programme.

Les avis sont mitigés : si 40 % des répondants sont en faveur d'un système de déclaration d'intérêt, 48 % y sont opposés. De même, 45 % des répondants soutiennent la priorisation des professions hautement recherchées, mais la même proportion de répondants rejettent cette idée. Même si de nombreux répondants se sont dits défavorables à un système de déclaration d'intérêt, certains de leurs commentaires témoignent un certain soutien à un processus de sélection structurée, qui consisterait notamment à prioriser les candidats possédant une expérience de travail plus conséquente aux TNO ou à adapter les désignations en fonction des besoins du marché du travail.

Au total, 63 % des répondants soutiennent la répartition des places disponibles au titre du programme entre les différents volets ou catégories.

Quant au sujet des professions ou des secteurs qui devraient avoir la priorité, les répondants ont le plus souvent cité la santé et les services sociaux, le tourisme et l'hôtellerie, et les métiers spécialisés.

Prise en compte de la date d'expiration des permis de travail dans les processus du PCTNO

Le GTNO a demandé aux répondants si le système de priorisation des candidatures devrait tenir compte de la date d'expiration des permis de travail, les invitant aussi à indiquer s'il s'agit d'un indicateur pertinent pour déterminer les besoins du marché du travail ou la priorité de traitement à accorder au candidat.

Au total, 54 % des répondants ont estimé que la date d'expiration des permis de travail ne devrait entrer en ligne de compte dans le traitement des candidatures, et 47 % se sont dits opposés à la priorisation des candidats dont le permis de travail expire bientôt.

Les répondants sont davantage en faveur de la priorisation des candidats en fonction de la durée de leur expérience de travail aux TNO, 90 % d'entre eux soutenant l'idée de traiter en priorité les dossiers des candidats qui vivent et travaillent aux TNO depuis longtemps.

Évaluation de l'intention d'un candidat de résider aux TNO

Le GTNO a demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de la façon dont le PCTNO devrait évaluer l'intention des candidats de résider aux TNO, les invitant aussi à mentionner ce qui, selon eux, est le plus à même d'indiquer qu'un candidat va s'y établir à long terme.

Au total, 90 % des répondants ont déclaré que la durée de l'expérience de travail aux TNO devrait être le premier facteur d'évaluation en ce qui concerne l'intention de résider sur place. De même, 68 % ont confirmé que le PCTNO devrait maintenir le critère selon lequel les travailleurs occupant des emplois de premier échelon et semi-qualifiés doivent détenir au moins 12 mois d'expérience professionnelle aux TNO avant de pouvoir présenter une candidature.

Les répondants ont également dégagé plusieurs éléments supplémentaires indiquant l'intention de résider aux TNO : 34 % ont cité la participation à la vie communautaire; 28 %, les liens familiaux; et 17 %, les études antérieures aux TNO.

Considérations régionales dans les processus du PCTNO

Le GTNO a demandé aux répondants si le PCTNO devrait tenir compte de facteurs régionaux, les invitant aussi à indiquer s'il faudrait réserver une partie des candidatures à certaines collectivités en particulier et s'il faudrait tenir compte des besoins du marché du travail local dans la conception du programme.

La majorité des désignations au titre du PCTNO concerne traditionnellement Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Norman Wells et Inuvik, qui abritent une grande partie de la population ténosé. Pourtant, les petites collectivités ou les collectivités plus isolées ont elles aussi des besoins importants en main-d'œuvre; elles pourraient donc gagner à faire appel à l'immigration pour pourvoir des postes clés.

Les répondants sont mitigés sur la question d'allouer des places à certaines collectivités en particulier, 50 % d'entre eux se disant en faveur d'un tel système. Les répondants ont relevé que les candidats en poste dans de petites collectivités ou des collectivités isolées pourraient se heurter à plusieurs difficultés : logements limités, infrastructures sociales peu nombreuses, coût de la vie élevé, manque d'occasions professionnelles et isolement géographique.

Pour favoriser l'installation des personnes dans ces collectivités, les répondants ont suggéré de prévoir des services d'aide à l'établissement et à l'intégration et d'offrir des séances d'information sur le PCTNO aux employeurs en guise d'aide au recrutement et au maintien en poste.

Rôle des employeurs au titre du PCTNO

Le GTNO a demandé aux répondants le rôle que devraient assumer les employeurs pour soutenir les candidats désignés au titre du PCTNO. Dans le cadre du programme, les candidats approuvés peuvent obtenir une lettre d'appui à une demande de permis pour ensuite présenter une demande de permis de travail lié à un employeur donné auprès d'IRCC. Ce permis de travail fermé signifie que leur capacité à travailler et à demeurer aux TNO est liée à leur emploi et à leur employeur.

Les répondants ont proposé plusieurs façons pour les employeurs de soutenir les candidats recevant un permis de travail fermé : accès à un logement, salaire et avantages sociaux compétitifs, soutien à la formation culturelle, et possibilités de participation à la vie communautaire.

Soutien à l'immigration francophone

Le GTNO a demandé aux répondants ce qu'ils pensaient du volet Francophone, au titre duquel des ressortissants étrangers qualifiés peuvent présenter une candidature s'ils parlent français et anglais, qu'ils ont reçu une offre d'emploi valide de la part d'un employeur téniois et qu'ils ont l'intention de résider aux TNO.

Au total, 47 % des répondants ont déclaré que le PCTNO ne devrait pas prioriser l'immigration francophone. Les répondants ont cité plusieurs obstacles qui entravent le recours au volet Francophone : accès limité à des cours de français, méconnaissance du volet, et nombre réduit de résidents francophones à l'extérieur de Yellowknife.

Des répondants ont suggéré d'accroître la sensibilisation au volet Francophone et d'en faire la promotion comme un outil de recrutement pour les employeurs à la recherche de travailleurs d'expression française.

Attraction d'investissements étrangers grâce au volet axé Entrepreneur

Le GTNO a demandé aux répondants ce qu'ils pensaient du volet Entrepreneur, qui soutient les ressortissants étrangers souhaitant démarrer ou acquérir une entreprise aux TNO, ou investir dans une entreprise locale existante.

Dans l'ensemble, les répondants connaissent peu ce volet et n'ont donc pas fourni de commentaires concrets sur le sujet. Des répondants ont signalé qu'il pourrait être utile, pour accroître la sensibilisation à l'égard du volet, de prévoir davantage de formations et d'échanges avec le public.

Augmentation du taux de rétention du PCTNO

Le GTNO a demandé aux répondants quels facteurs jouaient sur la décision des candidats désignés de rester aux TNO après l'obtention de leur résidence permanente. Certains d'entre eux ont fait remarquer que les salaires, le coût de la vie et le parc de logements pouvaient influencer sur la décision de rester à long terme.

Les répondants ont souligné l'importance de concevoir des processus dans le cadre du PCTNO qui favorisent l'établissement, l'intégration et le maintien en poste. Ils ont également indiqué que les candidats qui décident de rester aux TNO contribuent à la croissance démographique ainsi qu'à la stabilité du marché du travail.

Constatations supplémentaires

Certains commentaires reçus par l'intermédiaire du sondage et d'autres réponses soumises par écrit ne relevaient pas du sujet, mais restaient pertinents pour soutenir plus globalement les ressortissants étrangers aux TNO. Les répondants ont mis en lumière plusieurs pistes d'amélioration.

Services d'établissement et ressources communautaires

Des répondants ont souligné que renforcer la sensibilisation à l'histoire et à la culture des Autochtones aux TNO pouvait avoir des avantages, tout comme le fait de développer les ressources communautaires consacrées à l'immigration et au PCTNO, lesquelles pourraient être utilisées lors d'événements communautaires et de rassemblements.

Abus et mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers temporaires

Des répondants ont fait part de leurs préoccupations au sujet de potentiels abus ou mauvais traitements auxquels pourraient être confrontés les travailleurs étrangers temporaires. Ils ont donc mis en exergue l'importance de s'assurer que les travailleurs sont payés correctement et que les employeurs communiquent en toute transparence leur intention de soutenir les candidatures déposées au titre du PCTNO.

Perceptions du public à l'égard des travailleurs étrangers temporaires

Certains répondants s'inquiètent du fait que la présence de travailleurs étrangers temporaires pourrait peser sur la main-d'œuvre locale : ils ont relevé qu'en améliorant la communication au sujet des avantages que présentent l'immigration et le PCTNO, on pourrait contribuer à dissiper les idées reçues et à favoriser les conditions d'accueil.

Méthodologie

Les échanges avec le public sur le PCTNO ont eu lieu du 2 au 30 septembre 2025, par l'intermédiaire d'un sondage en ligne mis au point par le personnel du GTNO responsable du programme. Les informations au sujet de ces échanges et les consignes pour y participer ont été publiées sur la plateforme « Exprimez-vous » du GTNO. La tenue de ces échanges a été annoncée par les moyens suivants : communiqué de presse, communication affichée sur le site Web du PCTNO, médias sociaux du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, et courriels envoyés directement aux candidats actuels et anciens au titre du programme, aux gouvernements autochtones et administrations communautaires, et aux fournisseurs de services d'immigration et d'établissement.

Un guide de consultation exhaustif a été mis à la disposition des participants afin de leur expliquer le contexte des questions et de les aider à comprendre le but de ces échanges. Ce guide contenait notamment des liens menant à de la documentation d'appui, notamment les lignes directrices pour chaque volet. Les répondants ont ensuite eu l'occasion de faire part de leurs commentaires en répondant au sondage en ligne ou en les envoyant par courriel.

Au total, 295 réponses ont été reçues :

- 39 % provenaient d'utilisateurs actuels, anciens ou potentiels du PCTNO;
- 28 % provenaient d'employeurs et d'organisations d'employeurs;
- 22 % provenaient de membres du public;
- 6 % provenaient de personnes n'ayant pas précisé leur identité;
- 2 % provenaient de gouvernements et organisations autochtones;
- 2 % provenaient de fournisseurs de services d'immigration et d'établissement;
- 1 % provenait d'organismes communautaires et non gouvernementaux.

Les données ont ensuite été recueillies et analysées au moyen de diverses méthodes : en complément des données chiffrées ont été fournis des commentaires, qui ont permis de préciser les choses. L'ensemble des réponses ont ensuite été regroupées par thème important ou secondaire, dans le but de refléter tous les commentaires reçus.

Les questions du sondage ont été conçues dans le but de collecter des informations sur le PCTNO, ses critères d'admissibilités, ses priorités, les mécanismes de désignation et les considérations relatives au recrutement des employés et à leur maintien en poste. Une copie du sondage est présentée à l'annexe A.

Outre les commentaires collectés pendant la période d'échanges, on a également recueilli d'autres recommandations et remarques tout au long de l'année 2025 de la part de ressortissants étrangers, d'employeurs et d'autres intervenants. Ces personnes avaient été avisées que leurs perspectives seraient prises en compte dans le cadre de potentiels changements à apporter au PCTNO. L'ensemble de ces rétroactions ont ensuite été ajoutées aux résultats des échanges aux fins de production du présent rapport.

Certains commentaires reçus par l'intermédiaire du sondage et d'autres réponses soumises par écrit ne relevaient pas du sujet, mais restaient pertinents pour soutenir plus globalement les ressortissants étrangers aux TNO. C'est notamment le cas des commentaires concernant les services d'établissement supplémentaires, des préoccupations au sujet des potentiels mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers temporaires et des perceptions du public autour de l'impact de ces travailleurs étrangers temporaires sur la main-d'œuvre locale. Le PCTNO continuera de recueillir ce type de contribution faite en dehors de toute période d'échanges.

Prochaines étapes

Les commentaires reçus et résumés dans le présent rapport aideront à guider les améliorations à apporter au PCTNO ainsi qu'aux critères d'admissibilité en 2026 et au-delà, afin que le programme continue de répondre aux besoins des employeurs ténois et des travailleurs étrangers temporaires qui comptent s'établir aux TNO.

Annexe A : Sondage en ligne

Le sondage ci-dessous a été affiché en ligne. Il s'agissait du principal outil utilisé pendant la période d'échanges avec le public.

Laquelle de ces options décrit le mieux votre situation?

- Employeurs et organisations d'employeurs
- Gouvernements et organisations autochtones
- Fournisseurs de services d'immigration et d'établissement
- Organismes communautaires et non gouvernementaux
- Utilisateurs actuels, anciens ou potentiels du PCTNO, y compris les employeurs et les ressortissants étrangers
- Membres du public
- Autre (non précisé) : _____

QUESTIONS SUR LE PROGRAMME DES CANDIDATS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Questions d'ordre général sur le Programme

La section suivante vise à recueillir des informations sur les points de vue concernant le PCTNO. En tant que voie essentielle pour attirer et retenir des travailleurs qualifiés aux TNO, le PCTNO joue un rôle crucial en répondant aux besoins en main-d'œuvre locale, en renforçant les collectivités et en stimulant la croissance économique à long terme.

Afin de nous aider à mieux comprendre le fonctionnement du programme et la façon dont il peut évoluer, nous vous invitons à réfléchir à votre expérience du PCTNO. Vos réponses permettront de définir les objectifs du programme, les obstacles rencontrés et les possibilités de soutien, dans le but d'améliorer les résultats tant pour les employeurs que pour les nouveaux arrivants.

1. Quel devrait être l'objectif du PCTNO?
2. Si vous avez déjà présenté une demande au titre du PCTNO, quel était votre objectif ce faisant?
3. Quels sont les obstacles à l'attraction et à la rétention de nouveaux arrivants qualifiés au TNO?
4. Quels types de soutien aideraient les employeurs et les nouveaux arrivants à réussir?

5. Autres commentaires

Conception et prestation du PCTNO

Le PCTNO résulte d'une entente entre le GTNO et le gouvernement du Canada.

En vertu du PCTNO, le GTNO est chargé :

- de fixer les critères d'admissibilité au programme;
- d'évaluer les candidats;
- de désigner les candidats.

Le gouvernement du Canada est chargé :

- d'établir les quotas d'immigration (y compris le nombre annuel de désignations au titre du PCTNO);
- d'examiner et d'approuver la conception du PCTNO;
- d'examiner et d'approuver les critères d'admissibilité au PCTNO.

Conception et prestation du PCTNO

1. À quelle fréquence faudrait-il revoir les critères d'admissibilité?
2. Les changements des critères d'admissibilité vous ont-ils touché?
3. Quels sont les critères d'admissibilité les plus importants pour le succès du programme (expérience professionnelle, formation, offre d'emploi, intention de résider aux TNO, compétences linguistiques, durée de l'expérience professionnelle aux TNO, fonds d'établissement, nombre de candidatures autorisées en fonction de la taille de l'entreprise, preuve de l'offre d'emploi de l'employeur – choisir les 3 critères les plus importants)?
4. À l'heure actuelle, y a-t-il des obstacles à éliminer ou des ajustements à faire pour accéder au PCTNO?
5. Comment peut-on améliorer le PCTNO?
6. Autres commentaires

Professions spécialisées et emplois pour candidats de premier échelon et semi-qualifiés au titre du PCTNO

Le PCTNO joue un rôle essentiel en répondant aux besoins en main-d'œuvre des TNO. Les professions spécialisées et les candidats de premier échelon et semi-qualifiés sont essentiels à l'économie.

Les professions spécialisées, qui nécessitent une formation et des études poussées, sont nécessaires dans des secteurs tels que les soins de santé, l'ingénierie, l'aviation et les technologies de l'information.

Les candidats de premier échelon et semi-qualifiés sont essentiels dans l'hôtellerie, le tourisme et le commerce de détail, entre autres secteurs.

Il est important d'évaluer dans quelle mesure le PCTNO répond aux besoins des professionnels spécialisés et des candidats de premier échelon et semi-qualifiés, et si le programme doit se concentrer davantage sur un domaine plutôt que sur l'autre.

1. Le PCTNO atteint-il l'équilibre entre travailleurs spécialisés et travailleurs de premier échelon et semi-qualifiés afin de répondre aux besoins économiques des TNO?
2. Le programme devrait-il mettre davantage l'accent sur les professions spécialisées, les candidats de premier échelon ou les candidats semi-qualifiés? (Quatre options : Professions spécialisées, Premier échelon, Semi-qualifiés, Toutes ces réponses)
3. Existe-t-il des secteurs émergents sur lesquels le PCTNO devrait se focaliser pour combler les besoins futurs du marché du travail?
4. Autres commentaires

Priorisation de professions précises ou recours à un système de déclaration d'intérêt

Compte tenu de la demande persistante pour des travailleurs qualifiés aux TNO, le PCTNO doit déterminer s'il convient de donner la priorité à certaines professions pour lesquelles la demande est urgente ou encore de mettre en place un système de déclaration d'intérêt, semblable à ce qui se fait dans des provinces.

Un système de déclaration d'intérêt permet aux candidats potentiels d'exprimer leur intention de s'établir aux TNO en soumettant un profil détaillé indiquant leurs compétences, leur expérience professionnelle, leur formation et d'autres facteurs pertinents. Ils sont ensuite classés selon un système de points et les candidats les mieux classés sont sélectionnés pour un examen plus approfondi. Ceci permettrait aux candidats de postuler à tout moment, et les sélections se feraient tout au long de l'année.

Un tel système peut également servir à déterminer le nombre d'employeurs et de ressortissants étrangers intéressés par le PCTNO à un moment donné, ce qui peut orienter la planification du programme.

1. Le GTNO devrait-il penser à adopter un système de déclaration d'intérêt qui permettrait à des candidats potentiels de présenter une demande tout au long de l'année et d'être sélectionnés pour un examen plus approfondi en fonction d'un système de classement basé sur des points? (Oui, Non, Je ne sais pas)
2. Le PCTNO devrait-il s'assurer qu'un certain nombre ou pourcentage des candidats sélectionnés entre dans chaque volet et catégorie (Francophone, Travailleurs qualifiés/Entrée express, Premier échelon/Semi-qualifiés)? (Oui, Non, Je ne sais pas). Autres commentaires
3. Le PCTNO devrait-il donner la priorité à certaines professions qui sont très recherchées? (Oui, Non, Je ne sais pas). Autres commentaires
4. Quelles professions ou compétences précises devraient être priorisées au titre du PCTNO?
5. Autres commentaires

Prise en compte de la date d'expiration des permis de travail dans les processus du PCTNO

La plupart des travailleurs étrangers actuellement présents aux Territoires du Nord-Ouest sont titulaires de permis de travail temporaires qui finiront par expirer.

De nombreux ressortissants étrangers écoulent une partie de leur permis de travail temporaire en travaillant dans d'autres provinces ou territoires avant de venir aux Territoires du Nord-Ouest. Cela crée une situation où les travailleurs dont le permis de travail arrive à échéance peuvent se retrouver dans l'urgence d'obtenir la résidence permanente.

Si l'expiration des permis de travail crée une situation d'urgence, les dates d'expiration des permis de travail ne reflètent pas à elles seules les besoins du marché du travail aux TNO ni l'intention d'une personne de résider de façon permanente aux TNO. Il ne s'avère pas toujours équitable de donner la priorité aux travailleurs dont le permis expire bientôt, lorsque d'autres ont contribué plus longtemps à l'économie locale.

1. Le PCTNO devrait-il donner la priorité aux demandes de personnes dont le permis de travail expire bientôt? (Oui, Non, Je ne sais pas)
2. Le PCTNO devrait-il donner la priorité aux personnes qui travaillent aux TNO depuis plus longtemps? (Oui, Non, Je ne sais pas)
3. Comment le PCTNO peut-il s'assurer qu'en donnant la priorité aux travailleurs détenant un permis sur le point d'expirer, il ne nuit pas injustement à ceux qui ont déjà construit une vie et acquis une expérience professionnelle aux TNO?
4. En prenant en considération les permis de travail, le PCTNO devrait accorder la priorité :

- a. Aux candidats dont le permis est sur le point d'expirer
 - b. Aux candidats dont le permis de travail est lié à un employeur donné des TNO (les personnes qui peuvent seulement travailler pour l'employeur des TNO indiqué sur leur permis de travail)
 - c. Pas de priorité accordée selon le permis de travail
 - d. Autre (veuillez préciser)
5. Les critères d'admissibilité au PCTNO devraient donner la priorité aux permis de travail qui arrivent bientôt à expiration. (Tout à fait d'accord; Plutôt d'accord; Indécis; Plutôt en désaccord; Pas du tout d'accord.)
 6. Autres commentaires

Évaluation de l'intention d'un candidat de résider aux TNO

L'un des objectifs du PCTNO et l'une des principales responsabilités du GTNO sont de s'assurer que les personnes sélectionnées ont la sincère intention de résider aux TNO à long terme.

À l'heure actuelle, pour évaluer l'intention d'un candidat de résider aux TNO, le PCTNO s'appuie sur plusieurs critères :

- offre d'emploi permanent;
- durée de l'expérience professionnelle aux TNO;
- preuve de fonds d'établissement.

Cela permet de s'assurer que les candidats ont des liens concrets avec le territoire et sont plus susceptibles d'y rester à long terme.

1. À l'heure actuelle, les candidats à des emplois de premier échelon ou semi-qualifiés doivent accumuler un an d'expérience professionnelle aux TNO avant de présenter leur candidature, alors que par le passé, il fallait avoir accumulé six mois. La période d'un an est-elle raisonnable, ou faudrait-il la modifier? [Options : Garder une expérience d'un an, Retourner à une expérience de six mois, Autre (veuillez préciser)]
2. Outre l'expérience professionnelle, quels facteurs devraient être pris en compte au moment d'évaluer l'intention d'un candidat de s'établir à long terme aux TNO (p. ex. liens familiaux, participation à la vie communautaire, études antérieures aux TNO ou autres)?
3. Comment le PCTNO peut-il répondre à la nécessité d'aider les employeurs à combler leurs besoins immédiats en main-d'œuvre tout en s'assurant que les candidats souhaitent véritablement s'établir à long terme aux TNO?
4. Autres commentaires

Considérations régionales dans les processus du PCTNO

Depuis son lancement, la majorité des candidatures au PCTNO ont été reçues de Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Norman Wells et Inuvik.

Ces collectivités abritent une part importante de la population des TNO. Cependant, d'autres régions des TNO, en particulier les collectivités les plus petites ou éloignées, ont également d'importants besoins en main-d'œuvre et pourraient bénéficier d'une immigration accrue pour pourvoir des postes essentiels.

La question est de savoir si le fait de réserver une partie des candidatures du PCTNO à ces collectivités où les services sont insuffisants pourrait contribuer à répartir l'immigration de manière plus équitable sur l'ensemble du territoire, ce qui stimulerait les économies locales et remédierait à la pénurie de main-d'œuvre. Il est important de tenir compte du fait que les services d'intégration et d'aide à l'établissement destinés aux nouveaux arrivants (p. ex. cours de langue, services d'accueil et d'intégration, soutien familial et scolaire et aides à l'emploi) ne sont actuellement disponibles qu'à Yellowknife. Cela pourrait poser des difficultés pour intégrer les nouveaux arrivants, car ces régions ne disposent pas nécessairement du même niveau d'infrastructures ou de soutien.

1. Le PCTNO devrait-il être modifié afin d'augmenter le nombre de candidatures pour les collectivités les plus petites ou éloignées des TNO? Pourquoi, ou pourquoi pas?
2. Quels sont les défis auxquels sont confrontées les petites collectivités lorsqu'elles tentent d'attirer et de retenir les immigrants?
3. Comment le PCTNO peut-il mieux répondre aux besoins en immigration en dehors de Yellowknife? (Options : Attribution de places de désignation aux collectivités plus petites; Offrir de l'aide à l'établissement en dehors de Yellowknife; Offrir des séances d'information sur le PCTNO dans les autres régions; Autres)
4. Est-il difficile d'utiliser le PCTNO dans les régions et les plus petites collectivités? Quelles sont ces difficultés?
5. Autres commentaires

Rôle des employeurs au titre du PCTNO

Dans le cadre du PCTNO, les candidats approuvés peuvent obtenir une lettre d'appui à une demande de permis qui facilitera leur demande d'un permis de travail lié à un employeur donné. Cela signifie que leur capacité à travailler et à demeurer aux TNO est liée à leur emploi auprès de l'employeur qui les a sélectionnés.

Ce système confère une responsabilité importante aux employeurs, qui recrutent non seulement les travailleurs étrangers, mais les aident aussi à s'intégrer dans leur collectivité et à contribuer à la main-d'œuvre.

Les employeurs jouent un rôle clé dans le bien-être et la réussite de ces travailleurs.

1. Quelles responsabilités les employeurs devraient-ils assumer en ce qui touche le bien-être et la réussite des candidats qui détiennent un permis de travail lié à un employeur donné pendant leur séjour aux TNO?
2. Au-delà du travail, comment les employeurs peuvent-ils aider les candidats à sentir un lien fort avec les TNO qui les amènerait à rester en poste et à s'établir à long terme?
3. Devrait-on encourager ou obliger les employeurs à offrir un soutien plus global (p. ex. aide au loyer, soutien aux familles ou aiguillage vers les ressources communautaires locales)? Quelle que soit votre réponse, expliquez-nous pourquoi.
4. Quels types de mesures incitatives permettraient aux employeurs d'accorder la priorité au bien-être des candidats et de contribuer à une main-d'œuvre plus inclusive et durable aux TNO?
5. Autres commentaires

Soutien à l'immigration francophone

En 2002, le PCTNO a lancé un volet Francophone. Les ressortissants étrangers peuvent présenter une demande au titre de ce volet du PCTNO dans les cas suivants :

- ils parlent français et anglais;
- ils détiennent une offre d'emploi valide d'un employeur des TNO;
- ils ont véritablement l'intention de résider aux TNO.

Les ressortissants étrangers qui présentent une demande dans le cadre de ce volet ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail valide au moment de la demande. Le volet Francophone soutient la croissance des communautés francophones aux TNO et cadre avec l'objectif du gouvernement fédéral de renforcer les communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec.

1. Le PCTNO devrait-il continuer le volet Francophone ou donner la priorité aux candidats francophones au sein du volet Employeur? (Options : Continuer le volet Francophone; Prioriser les candidats francophones au sein du volet Employeur; Les deux réponses; Aucune des deux réponses; Je ne sais pas)
2. Quels sont les obstacles à l'utilisation du volet Francophone?
3. Comment le PCTNO peut-il encourager davantage l'immigration francophone aux TNO?

4. Autres commentaires

Attraction d'investissements étrangers grâce au volet Entrepreneur

En encourageant les ressortissants étrangers à démarrer ou à acquérir une entreprise aux TNO, ou encore à investir dans une entreprise locale, le volet Entrepreneur du PCTNO contribue à la diversification de l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

Lorsqu'ils présentent une demande au titre du volet Entrepreneur, les candidats peuvent s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de liste d'attente, à des délais de traitement rapides et à recevoir l'aide du personnel du programme tout au long du processus.

1. Quels sont les obstacles et les défis liés à l'utilisation du volet Entrepreneur?
2. Comment le PCTNO peut-il améliorer le démarrage d'une entreprise ou l'investissement dans une entreprise située à l'extérieur de Yellowknife?
3. Quels types d'entreprises sont nécessaires aux TNO?
4. Autres commentaires

Augmentation du taux de rétention du PCTNO

Pour que le PCTNO réussisse, il doit favoriser l'établissement, l'intégration et la rétention des candidats.

C'est cette rétention qui peut soutenir le marché du travail et la croissance démographique des TNO. Lorsque des candidats restent aux TNO après avoir obtenu la résidence permanente, cela encourage la stabilité des collectivités, l'unité nationale et la présence à long terme du Canada dans l'Arctique.

1. Quels types d'aides et de ressources encourageraient les candidats à s'établir à long terme aux TNO?
2. Que peuvent faire les employeurs pour aider les candidats à rester à long terme aux TNO?
3. Pourquoi certains candidats quittent-ils les TNO après avoir obtenu leur résidence permanente?
4. Autres commentaires